

DECISION DU MAIRE N° 028/2024
prise en application de la délibération n° 044/2020

ACHAT D'UN VEHICULE CITROEN C3

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 044/2020 en date du 9 juin 2020, au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les services techniques de la commune de La Suze sur Sarthe ont besoin de renouveler le parc automobile pour le bon déroulement des services.

Considérant la proposition formulée par la société GEMY LE MANS – SPORTICAR, domiciliée 13 boulevard Pierre Lefauchaux - 72100 LE MANS.

DECIDE

Article 1^{er} :

L'offre de GEMY LE MANS - SPORTICAR a été retenue pour l'acquisition d'un véhicule de marque CITROEN et de type C3 PURE TECH pour un montant de 11 759.43 HT / 11 807.76 euros TTC.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Madame La Sous-Préfète du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 22 mars 2024
Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la mise en ligne le : le 22 mars 2024

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

